

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NO 2023-527

Je, Claudie Lambert, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 2023-527 est de 2351;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 246;
- que le nombre de signatures apposées est 0

Je déclare

que le règlement no 2023-527 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Et j'ai signé à Saint-Gédéon, ce 11 juillet 2023.



Claudie Lambert
Directrice générale